



Portant réglementation temporaire de la circulation sur une voie communale hors agglomération

Le maire de THURINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

Vu la demande de l'entreprise CHCOM 69134 Dardilly. Remplacement d'un poteau Télécom chemin de l'Herse à THURINS.

CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise CHCOM est autorisée à occuper le domaine public chemin de l'Herse, et à stationner sur la chaussée du **14 octobre au 06 novembre 2026**. La circulation se fera sur une chaussée rétrécie et sera régulée par des panneaux B15 et C18.

Article 2 : La vitesse réglementée à 20 km/h pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés. La mairie n'est pas responsable de la mise en place de la signalisation. L'entreprise devra mettre une signalisation réglementaire et appropriée. La commune n'est pas tenue responsable en cas d'accident.

Article 4 : Le demandeur devra afficher très visiblement le présent arrêté sur le pare-brise de son véhicule et respecter les durées d'intervention prévues à l'article 1er. **L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour laisser le libre passage aux services de secours.**

Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- L'entreprise CHCOM,
- La gendarmerie de Thurins,
- La Police Municipale.

Fait à Thurins
Le 13 octobre 2026
L'adjoint au Maire délégué à la voirie,
David VINCENT

mis en ligne le 20/10/2026

Affiché le 15 octobre 2026

